



## Procès verbal des délibérations Conseil de Communauté Lundi 5 décembre 2011

L'an deux mille onze le cinq décembre à vingt heures, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Mieux de Béarn se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Francis BARADAT Président.

**Étaient présents :** MM. Didier LARRIEU Alain DULOUT et Michel BERDUCQ (Arbus), Mme Eline GOSSET, M. Jean Marc DENAX, Gérard AUGÉ. Jean Marc SOUBIROU (Artiguelouve), M. Philippe BOILLOT (Aubertin), MM. Jacques LOCATELLI et Alain COMTE (Aussevielle). M. Philippe FAURE (Beyrie en Béarn), Mme LO PICCOLO Sylvia. RENAULT Jean Christophe (Bougarber) M. Bernard LAYRE (Caubios Loos), M. Jacques LALANNE Mme Marie-Germaine MORA M. Hervé MERIOT (Denguin), M. Bernard MARQUE (Laroin), Mme Jacqueline PEDURTHE et M. DESCAMPS Henri (Momas), Mme Josette POSE MM. Jean ROCA et Jean BELLOCQ (Poey de Lescar), MM. Jean Jacques MAURO et Jean MOURLANE (Saint Faust), Mme Joëlle BORELLO M. Vincent LALANNE (Siros), MM. Paul LESTERLOU, Eric LARROZE, Lucien TIRCAZES (Uzein).

**Absents excusés :** Mme Martine RODRIGUEZ qui a donné pouvoir à M. BOILLOT Philippe (Aubertin), M Jean Bernard AUGÉ (Beyrie en Béarn) M. WEBER Guy (Bougarber) Mme Brigitte DESCHASEAUX (Caubios Loos) M Gilles TESSON (Denguin) M. Bernard SOUDAR (Laroin) M. Pierre SIVADON qui a donné pouvoir à Mme POSE Josette (Poey de Lescar)

**Membres présents :** 31

**Secrétaire de séance :** Eric LARROZE

Affiché et publié le 06 décembre 2011

### Approbation du procès verbal du Conseil de Communauté en date du 26/09/2011

Le procès verbal de la séance précédente, modifié, est adopté par le Conseil de communauté à l'unanimité

### Budget finances

#### – Orientations budgétaires 2012 et projet de développement à moyen terme

Monsieur Baradat rappelle la nécessité pour la Communauté de communes d'adopter le budget avant la fin de l'année. En conséquence, il propose de présenter les orientations budgétaires à partir du document transmis à l'avance à l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Il présente tout d'abord le contexte général dans lequel s'inscrit la préparation du budget 2012. Quelques indicateurs montrent qu'il n'est pas favorable au niveau européen et national. Les débats en cours sur la préparation de la loi de finance 2012 invite à la prudence budgétaire même si le Sénat souhaite assouplir la rigueur des premières mesures proposées par le Parlement.

Monsieur Baradat présente ensuite une première ébauche d'analyse financière qui reste à confirmer. Elle permet de faire ressortir des scénarii et quelques enjeux forts pour la conduite des budgets de la collectivité jusqu'en 2015 :

- montant important des provisions (891 000 €) sur les zones d'activités prévues pour équilibrer le déficit des zones d'activités. Il faut donc faire des efforts supplémentaires pour commercialiser ces zones plus rapidement

4 rue Principale 64230 POEY DE LESCAR ☎ 05.59.68.79.80 Fax 05.59.68.62.85

e-mail [mieux@mieuxdebearn.fr](mailto:mieux@mieuxdebearn.fr) [www.mieuxdebearn.fr](http://www.mieuxdebearn.fr)

Arbus \* Artiguelouve \* Aubertin \* Aussevielle \* Beyrie en Béarn \* Bougarber \* Caubios-Loos \* Denguin \* Laroin \* Momas \* Poey-Lescar \* Saint-Faust \* Siros \* Uzein \*

- en fonctionnement, un écart entre les charges et les produits de gestion courante qui aura tendance à se réduire progressivement, compte tenu de la hausse attendue des charges de personnel notamment en 2013 avec l'ouverture de la crèche d'Uzein. Toutefois, on constate que la hausse des charges de personnel induit par le transfert de compétence enfance a été largement sous estimé par l'étude initiale Finindev. La vente de terrain dans les zones d'activités doit aussi permettre de regagner de la marge sur les produits
- l'épargne nette devrait décroître mais restera positive à condition de réduire les provisions pour les zones d'activités. Cet indicateur permet de confirmer qu'on garde la capacité de couvrir les charges de la collectivité, et les charges de remboursement des emprunts. Toutefois, la part d'autofinancement sur les investissements que permet cette épargne nette devrait se réduire et obligera en l'absence de nouvelles recettes pérennes à limiter à l'avenir le montant des investissements aux alentours de 500 000 € et recourir à l'emprunt.
- l'encours de la dette devrait rester stable et la solvabilité devrait également rester favorable à la collectivité.

Monsieur Baradat regrette que l'étude Finindev en 2009 n'ait pas permis de faire cet exercice globalement au lieu de se contenter de faire ces simulations en intégrant simplement la compétence petite enfance.

Monsieur Marque estime la situation financière de la Communauté plutôt saine et meilleure que celle de sa commune ou d'autres communes.

Monsieur BARADAT explique ensuite que le document proposé formalise le projet de développement à moyen terme de la communauté de communes dans lesquelles s'inscrivent les orientations proposées par les commissions qui se sont réunies les mois précédents.

Le projet comporte 4 axes majeurs :

- développer les services de proximité auprès de la population avec principalement comme perspectives 2012 :
  - la reconduction des marchés de voirie et travaux sur les ouvrages d'art
  - les travaux à envisager à la suite des conclusions de l'étude sur l'accessibilité
  - l'étude du schéma de desserte sur le transport à la demande
  - le projet de crèche sur Uzein,
- accompagner le développement d'une économie résidentielle et l'implantation d'activités plus structurantes sur le Miey, avec principalement comme perspectives 2012 :
  - la commercialisation de la nouvelle zone du Bruscos
  - la réalisation éventuelle des aménagements concernant la zone de l'aérosite
  - la conduite de l'étude d'opportunité sur le projet de zone high tech à Artiguelouve
  - la réalisation du répertoire des entreprises avec l'association Entreprendre au Miey
  - la mise en place d'un approvisionnement de crèches en circuits courts et d'un outil de promotion des producteurs locaux
- accompagner qualitativement le développement urbain du territoire et la croissance démographique du territoire :
  - la reformulation des objectifs du PLH et mettre en place un dispositif de suivi du PLH

- préserver l'environnement et la valorisation du patrimoine naturel du territoire, avec principalement comme perspectives 2012 :
  - la finalisation de la voie verte
  - finalisation de la mise à jour du Plan local de Randonnées
  - lancement du projet de cheminement de Ste Quitterie
  - soutien aux projets paysagers communaux dans la cadre du 1% paysage

Il est demandé sur les défibrillateurs quand la Communauté de communes pourra verser la subvention à la commune et si on a confirmation du soutien du Conseil Général. Monsieur Baradat répond qu'il est nécessaire de faire arrêter les nouveaux statuts au plus tôt pour que le Miey puisse verser la subvention envisagée. Et on n'a pas, à ce jour, de confirmation de la participation du Conseil Général.

Monsieur Lalanne indique à propos de l'habitat que dans le cadre du PLU de sa Commune le porter à connaissance adressé par l'Etat fait référence à l'obligation de recevoir dans une des communes de la communauté de communes une aire de grand passage tournante.

A propos des centres de loisirs, il souligne son souhait que le sujet de l'éventuel transfert de compétence à la communauté de communes soit abordé prochainement.

Monsieur Baradat précise qu'il s'étonne, à ce propos, que le Préfet accepte le principe, dans les travaux sur le schéma de coopération intercommunale, de faire cohabiter gestion en régie avec une gestion associative sur une même compétence. Or, c'est une hypothèse qui avait été refusée lors des discussions sur les crèches.

### Gestions des déchets :

#### – Grille tarifaire pour la redevance incitative

Monsieur Baradat propose au conseil communautaire d'examiner les propositions du comité de pilotage et de la commission déchets sur l'établissement de la grille tarifaire pour la redevance incitative.

Il en reprecise les objectifs notamment :

- le respect de la nouvelle réglementation issue du Grenelle 1
- la limitation de la hausse du coût du service par la réduction du tonnage d'ordure à incinérer, l'augmentation du tri sélectif et la réduction de la quantité de déchets produits par compostage

Il rappelle également que la démarche a été engagée depuis 2009 avec un important travail de concertation.

La mise en place se fera en deux temps :

- avec un temps de tarification à blanc en 2012 pour aider les ménages à estimer ce qu'ils payeront réellement l'année suivante s'ils produisent la même quantité de déchets.
- la mise en place d'une tarification réelle dès 2013

Il explique la proposition de grille tarifaire :

- Elle est basée sur une part fixe composée de plusieurs composantes (abonnement de base, une part liée au volume du bac, une part basée sur un nombre de levées minimum) et sur une part variable reposant sur le nombre de levées supplémentaires.

- une tarification spécifique de sacs est proposée pour maintenir la possibilité exceptionnelle de déposer des sacs supplémentaires à la collecte. Ils seront identifiés Miey de Béarn.
- les hypothèses de constructions de la grille ont été simulées sur un panel de 1295 habitants soit 25% de la population totale communauté de communes.
- Elles ont également été basées sur un besoin estimatif de financement de 920 000 € pour l'année à venir
- une comparaison a été faite entre la tarification en taxe et les premiers résultats de simulations de la redevance

Il apparait que globalement :

- si l'utilisateur sort son bac une fois sur trois, 30% des foyers auront une baisse de plus de 10%, 21% auront une facturation identique, et 49% auront une augmentation de plus de 10%
- il y a un rééquilibrage de la fiscalité sur les ordures ménagères entre les ménages, les professionnels et les communes

Monsieur Baradat ajoute que la distribution des nouveaux bacs pucés se fera entre mi-janvier et fin mars 2012, avec une évacuation des anciens bacs jusqu'à fin Avril. La période test de facturation à blanc se fera donc entre Mai et Septembre, de façon à permettre aux ménages qui souhaitent changer de volume de bacs de les changer avant la fin de cette année 2012.

Monsieur Soubirou propose de modifier la présentation de la grille sur le décompte des levées qui peut prêter à confusion sur le décompte total. Monsieur Baradat et Madame Abmeseleleme répondent que cela sera corrigé.

Monsieur Denax demande qui pourra demander des sacs. Monsieur Baradat répond que l'idée est de permettre aux assistantes maternelles de sortir plus facilement et fréquemment les couches des enfants. Cela doit également permettre aux familles pour des événements exceptionnels d'ajouter un sac à la collecte en plus du bac.

Madame Gosset demande si ces sacs seront prépayés. Madame Abmeseleleme le confirme. Monsieur Renault souhaite savoir où on peut les retirer. Madame Abmeseleleme et Monsieur Baradat répondent qu'il est proposé de les retirer au siège de la Communauté de communes ou auprès de chaque mairie.

Monsieur Lalanne demande si les bacs laissés sur les trottoirs seront ramassés. Madame Abmeseleleme répond positivement. Les usagers auront intérêt à ne pas laisser les bacs vides sur le trottoir sous peine de se voir décompter une levée pour rien.

Monsieur Locatelli souhaite savoir si la reprise des bacs usagés se fera au moment où ils sont vides. Madame Abmeseleleme répond qu'il est prévu que l'entreprise passe un jour de collecte mais cela pourra varier car l'utilisateur doit être présent et signer un document au moment de la remise du nouveau bac.

Au final, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- adopte les modalités proposées de la mise en place de redevance incitative et de la grille tarifaire

## – Communication proposée pour la mise en place de la redevance incitative

Madame Abmeselele, à la demande de monsieur Baradat, présente les propositions pour communiquer auprès de la population sur la mise en place de la redevance incitative.

Cette communication reposera sur plusieurs outils :

- communication orale en particulier à partir du n° vert, au moment de la distribution des bacs, et avec le recrutement récent d'un agent supplémentaire pour assurer l'information.
- communication écrite notamment au travers de l'utilisation du bulletin intercommunal et des bulletins communaux, ou des courriers d'accompagnement à la facturation
- site internet du Miey également

Il est proposé d'assurer cette communication tout au long de la mise en place de la redevance incitative, à commencer par le prochain bulletin communautaire dès décembre 2011, lors de la distribution des bacs, au moment des facturations à blanc et en fin d'année 2012 pour tirer le bilan de l'année test.

Egalement, les échanges d'information sur les redevables seront indispensables entre les mairies et la communauté de communes, notamment pour la mise à jour des fichiers. Il est proposé en contre partie de donner aux communes accès aux fichiers de leurs redevables.

Monsieur Baradat ajoute que, sur ce point, comme globalement sur la mise en place de la redevance incitative, l'implication forte de chaque commune et des délégués de la commission déchets est indispensable pour sa réussite.

Madame Gosset demande comment cela va se passer dans les résidences comme celle du Golf. Madame Abmésélèlème répond que c'est au cas par cas mais que pour la résidence du Golf il est prévu de conserver les bacs collectifs et de facturer au syndic. Madame Gosset demande s'il y a des bacs de tri sur le Golf. Madame Abmeseleleme répond que les résidents disposent de bacs pour le tri. Mais cela pose problème car le tri n'est pas correctement fait par les résidents et Véolia, le collecteur, a refusé à plusieurs reprises de collecter les bacs de tri. Ce sont donc les services du Miey de Béarn qui doivent retrier et vider ces bacs.

Monsieur Mauro demande comment la collecte s'organisera sur les points de regroupements, notamment pour identifier les bacs pleins et les bacs vides. Madame Abmeseleleme précise qu'on peut proposer de séparer les plateformes de regroupement en deux zones, une pour le stockage et une pour la collecte de façon à éviter la collecte de bacs vides ou à moitiés pleins. Egalement, une astuce trouvée par une autre collectivité au Pays Basque peut être adoptée : on peut convenir que les poignées des bacs à collecter soient tournées vers la route et inversement pour les bacs à ne pas collecter.

Monsieur Larroze demande si les caissettes jaunes vont être changées car elles sont déjà bien remplies. Madame Abmeseleleme répond que lors de l'étude il avait été étudié la possibilité de remplacer les caissettes par des bacs roulants. Mais ces bacs présentaient plusieurs inconvénients : problème de place sur les points de regroupement et surtout l'impossibilité de contrôler le contenu du bac avant de le vider. Si les gens déposent n'importe quoi au fond du bac, le collecteur ne pourra pas le voir et les collectera. Ces refus de tri engendreront un coût important pour la collectivité. Cependant, vu les recommandations de la CRAM, les caissettes devront dans l'avenir être remplacées par des bacs roulants. Mme Abmésélèlème rajoute que pour les familles nombreuses, une seconde caissette pourra être mise à disposition sur demande de l'utilisateur.

Monsieur Baradat demande également si les communes qui doivent mettre à disposition des lieux de stockage disposent de sites fermés et si ceux-ci peuvent être facilement accessibles par l'opérateur retenu pour la distribution des bacs. Madame Abmeselele rajoute que cet accès doit être garanti le soir. Messieurs Lesterlou, Lalanne et Marque répondent favorablement.

– **Adoption de l'avenant à la convention avec Eco-emballage**

Monsieur Baradat explique que ce point est reporté à un prochain conseil communautaire dans l'attente des éléments définitifs de la part d'Eco-emballage pour prendre en compte leur soutien financier supplémentaire dans le cadre de l'expérimentation de l'extension consignes de tri sur les plastiques en 2012.

**Economie:**

– **Soutien à l'association Entreprendre au Miey**

Monsieur Baradat propose un soutien à l'association entreprendre au Miey. Il explique que l'association Entreprendre au Miey a été créée, sous l'impulsion de la Communauté de Communes, le 1er mars dernier.

Elle a pour objet de :

- Créer une cohésion et un espace d'échanges entre les entreprises du Miey
- Mener des actions collectives afin de pérenniser et de développer les entreprises du Miey de Béarn (promotion, communication, évènementiel, formations, partage d'expériences ...)

Depuis sa création, 3 réunions de Bureau et une réunion des membres ont été organisées. Les premiers projets apparaissent : création d'un annuaire économique, d'un blog de l'association, journées portes ouvertes en entreprises ...

Afin de soutenir la mise en place de l'association (création, organisation administrative, premières réunions de travail ...) il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de 400 € pour l'année 2011.

Pour mémoire, cette somme était prévue au budget prévisionnel 2011.

Après délibération le Conseil de Communauté :

- Décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 400 € pour l'année 2011 à l'association Entreprendre au Miey.

**Voirie:**

- **Choix du maître d'œuvre pour les travaux sur le pont de Momas**

Monsieur Baradat explique que la consultation concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour réaliser les travaux sur le pont de Momas a été lancée. Toutefois, alors que l'ouverture des plis devait avoir lieu le jeudi 1er décembre, aucune offre n'a été reçue. Après concertation avec les services de la DDTM, il est proposé soit de relancer une consultation, soit d'assurer la maîtrise d'œuvre directement par les services de la Communauté de communes, avec un accompagnement de la DDTM. Mais cette dernière hypothèse n'offre pas toutes les garanties de sécurité

## Culture et sport

### - Aides aux manifestations culturelles et sportives

Monsieur Baradat demande à Madame Gosset de présenter les propositions d'aides aux manifestations culturelles.

#### Aides sollicitées, spectacle vivant :

- Gravassers d'Uzein : spectacle « Canta se gausas », soirée de chants traditionnels béarnais  
Coûts : 250 €  
Subvention sollicitée : 50 €
- Arts Pluriels : « drôle de soirée », 2<sup>ème</sup> édition, sur le thème de l'humour rassemblant 4 groupes.  
Coûts : 1824,29€  
Subvention sollicitée : 364,86 €

#### Aides de la Région : « culture à la ferme » de la Dame de Pique

Le dossier de demande subvention adressé au Pays du Grand Pau, a été retenu par la Région Aquitaine. La subvention obtenue est de 1500 € au lieu des 800 € demandés.

La Dame de Pique a sollicité une subvention de 800 € au Miey et de 800 € au Pays du Grand Pau. La subvention de la Région étant versée au Miey de Béarn, il est proposé d'attribuer un montant de subvention de 1600 € à l'Association Dame de Pique.

Après délibération le Conseil de Communauté :

- DECIDE d'attribuer une subvention de 1600 € à l'association Dame de Pique

Pour information, le dossier de demande de subvention concernant le spectacle des Fables de la Fontaine donné à l'école d'Artiguelouve et dans les écoles de la rive droite n'a pas été retenu par le Pays et le Conseil régional.

#### Spectacles des Fables de la Fontaine

Après délibération le Conseil de Communauté :

- DECIDE d'attribuer une subvention de 600 € à l'association l'Ile Aux Enfants

## Aménagement:

### - Point sur le transport à la demande

Monsieur Baradat propose de faire un point de l'avancement de la réflexion sur le transport à la demande :

Suite à la commission du 20 septembre (lors de laquelle a été présenté le dispositif proposé par le CG64 sur le transport à la demande) et à la réunion du Conseil Communautaire du 26 septembre, il avait été demandé d'apporter de nouveaux éléments de réflexion sur cette thématique. Ainsi, une rencontre a été organisée le 27 octobre avec M. ARRIUBERGE (élu en charge de ce dossier au CG64) et Mme PIN-RUIZ (services du CG64), en présence de M. DENAX et M. MAURO.

Les éléments du dispositif mis en place par le CG64 sont les suivants :

- participation à hauteur de 80% du coût d'une étude préalable (pas de plafond)
- prise en charge de 50% du déficit (plafonné)
- subvention à hauteur de 100% pour achat du véhicule, si mise en place TAD au 31/12/2012 au plus tard (plafond à 30 000 €)
- subvention pour supports de communication (50%)

Le TAD fonctionne selon les principes suivants :

- principe de rabattement vers le réseau urbain de la CAPP et/ou vers les points d'arrêt des lignes régulières du CG (ex. : ligne Pau-Mourenx via Laroin, Artiguelouve et Arbus et ligne Pau-Orthez via Poey de Lescar et Denguin)
- définition de pôles d'intérêt sur le territoire (pôles d'emploi, marchés, lieux de loisirs, permanences administratives, ...)
- public ciblé : personnes âgées, PMR, jeunes non motorisés notamment
- coût d'un trajet : 1€ pour un point du territoire vers un autre point du territoire (on rajoute ensuite 1€ chaque fois qu'on change de zone)
- réservation jusqu'à la veille sur une plate-forme départementale
- pas d'abonnement annuel prévu
- frais de fonctionnement (salaire chauffeur, assurances, entretien véhicule, ...) à charge de la collectivité

D'un point de vue juridique, le CG64 délèguerait la compétence transport (hors transport scolaire) à la CC qui devient Autorité Organisatrice de Transport de niveau 2. Le CG64 doit également vérifier la situation particulière de la commune d'Uzein, qui a déjà intégré le Syndicat Mixte des Transports Urbains.

La CC de la Vath Vielha qui lance ce service en 2012 a mené une étude préalable en interne. Elle a débouché sur la définition de pôles d'intérêt sur le territoire et sur l'organisation de circuits. Un planning de circulation définit les circuits et les pôles d'intérêt desservis dans la semaine. Environ 300 jours de circulation sont prévus, du lundi au samedi. Le budget prévisionnel fait apparaître des charges (salaire chauffeur, entretien véhicule, assurance véhicule) à hauteur de 65 000 € environ, et des recettes évaluées à environ 16 000 € soit un reste à charge de la CC d'environ 25 000 € (en tenant compte de la prise en charge de 50% du déficit de fonctionnement par le CG64).

La commission Aménagement de l'Espace a proposé que les services de la CCMB travaillent sur un cadre général de pré-étude, à soumettre aux communes, qui auront désigné au préalable un élu référent sur la question. Les réflexions qui en résulteront permettront de définir la suite à donner (mise en œuvre par exemple d'une enquête auprès de la population) : ceci pourrait donner lieu à une mission confiée à un stagiaire rémunéré.

Messieurs Mauro et Lalanne demandent à ce que le cadre proposé puisse garantir la desserte de lieux extérieurs au territoire communautaire comme la zone commerciale de Lescar ou le marché d'Artix par exemple.



## – Motion sur le projet de LGV

Monsieur Baradat informe les membres du conseil que la Communauté de Communes a été destinataire d'un courrier des Maires d'Orthez, Biron et Puyoo (respectivement également Vice-Présidents du Conseil Général et Président de la Communauté de Communes du Canton d'Orthez) demandant de prendre une motion en faveur du faisceau A dans le cadre du projet de LGV, de manière à garantir la desserte du Béarn et de la Bigorre.

Après débat, compte tenu des interrogations sur les tracés, l'articulation entre TGV et TER, l'intérêt du projet et ses nuisances, sa rentabilité, le Conseil Communautaire ne se prononce pas sur ce dossier. Il est préférable que les communes s'approprient un peu plus le projet d'autant que l'atelier de mobilité du Pays du Grand Pau a proposé de retenir la solution la plus rapide.

### Questions diverses :

## – Point sur la réforme territoriale

Monsieur Baradat propose un point d'étape sur les dernières conclusions des travaux de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

La synthèse écrite suivante avait été adressé à chaque mairie par mail :

Lors de la dernière séance de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale du 10 décembre, plusieurs orientations décisives ont été posées :

1° Les amendements concernant les souhaits des communes d'intégrer individuellement une autre communauté n'ont pas été examinés car après examen par l'administration, il s'avère qu'ils ne relèvent pas du schéma en cours d'élaboration mais du droit commun et devront être examinés par la CDCI en dehors de la période actuelle.

2° La réunion n'a eu pour objet que d'examiner les amendements d'EPCI à fiscalité propre. Les amendements concernant les syndicats seront examinés le 8 décembre mais il est plutôt proposé un statut quo et ce n'est pas la priorité du Préfet. Une dernière réunion devrait être organisée en début d'année pour voter le schéma ainsi obtenu.

3° Les débats sur les regroupements d'EPCI à fiscalité ont donné lieu à un consensus sur chaque territoire concerné. Le Préfet ne s'est pas opposé aux propositions dominantes (et généralement unanimes) pour donner du temps (inscription d'un délai plus long pour la réflexion) ou pour maintenir le statu quo sans fixer de délai pour mener à bien une réflexion sur des regroupements ultérieurs. Cette dernière alternative concerne notamment les agglos de Pau et Bayonne. Ceci signifie que le nouveau schéma qui sera proposé au vote de la commission par le Préfet ne mentionnera pas le regroupement des 3 intercommunalités avec l'agglomération de Pau à l'horizon de la fin du schéma (2018).

4° La proposition de fusion entre la communauté de communes du Luy et la communauté de communes de Thèze n'a pas été examinée car elle est pour le moment contraire au schéma qui a privilégié le statu quo. Cette proposition pourrait peut être revenir à l'ordre du jour dans une procédure de droit commun. Il semble important de prendre en compte la nouvelle donne qui nous accorde du temps pour continuer nos activités sans préoccupations de l'avenir immédiat (très important pour les délégués mais aussi pour le personnel) et mettre en œuvre des actions nouvelles (redevance incitative, démarche sur le soutien à l'enseignement musical, réflexion sur la compétence ALSH et sur le transport à la demande... )

Monsieur Lalanne explique que Monsieur Cuyaubé lui a précisé que lors de la dernière commission, il n'y a pas eu d'amendements présentés. Monsieur Baradat répond qu'il a pourtant bien transmis au Préfet les amendements des communes. Ce dernier ne les a pas estimés recevables car relevant d'une procédure de droit commun sortant du schéma.

Monsieur Baradat informe aussi les membres du Conseil qu'une réunion sur les questions de qualité de l'eau a eu lieu à l'invitation du Préfet et de l'Agence de l'Eau. Il précise qu'il a refusé d'accepter que la communauté de communes représente les syndicats premiers intéressés dans le comité de pilotage

– **Projet ADMR :**

Monsieur Baradat expose que le projet présenté par l'ADMR pour lequel la Communauté de communes a été sollicitée financièrement pose toujours problème. Il est difficile de se prononcer sur un tel projet sans éléments plus précis.

Après débat, il est donc demandé d'organiser une rencontre avec l'ADMR, la commune de Poey de Lescar, les communes de Sauvagnon et de Lescar, pour avoir plus de précisions sur le projet et sur les modalités envisageables de financement. MM. DENAX et LARRIEU sont désignés pour y participer avec le Président.

– **Retour des délibérations sur les statuts et la Commission intercommunale des impôts.**

Après tour de table, Monsieur Baradat conclut que les dernières délibérations manquantes des communes ont été prises.

**Additif à l'ordre du jour**

**-cession de fonds de parcelles aux co-lotis du lotissement Vert Galant à Artiguelouve**

Monsieur Baradat présente le projet de vente :

La Communauté de Communes a acquis en novembre 2009 un terrain situé en bordure du Gave (côté Nord), classé en zone naturelle au PLU d'Artiguelouve, dans le cadre d'une intervention de la SAFER pour un prix de 8 000 € après négociation par la SAFER (montant initial 25 000 €).

Le terrain de 27 400 m<sup>2</sup> présentait un intérêt par rapport au futur tracé de la voie verte dont il pouvait accueillir une éventuelle aire de repos.

Côté sud, le terrain jouxte le lotissement du Vert Galant. L'entretien de la zone situé au même niveau altimétrique que le Vert Galant est difficile à réaliser et la végétation déborde sur les lots riverains.

Afin d'éviter des coûts d'entretien excessifs, il est proposé de céder aux riverains concernés, les terrains dans le prolongement de leur lot jusqu'à la cassure du terrain naturel.

Les lots seraient ainsi vendus pour un montant unique de 400€ aux riverains désignés ci-après : BARARA, FORTANÉ, SARTHOU, CABOZ, MAGNIN, COLIGNON, CLARENS, OTAL.

Afin de diminuer les coûts, les actes en la forme administrative seront passés avec le concours du CDG.

Le Conseil de Communauté :

- accepte la vente des lots destinés aux riverains
- autorise le Président à passer les actes correspondants.

#### **- Avenant marché de maîtrise d'œuvre pour la crèche d'Uzein**

Conformément à l'article 8-3 du cahier des clauses administratives particulières du marché signé avec le groupement POLES-TARDIEU-CARTE, il convient de prendre en compte le montant évaluatif de l'avant projet détaillé (APD) pour le calcul des honoraires du maître d'œuvre.

Le montant de l'APD est arrêté à 470 000 € HT qui devient l'estimation prévisionnelle des travaux.

Toutes les autres clauses du contrat initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant.

Après délibération le Conseil de Communauté ;

- APPROUVE le présent Avenant

#### **-Décision Modificatives**

Afin de régulariser le budget primitif 2011, Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de procéder à la modification des crédits de la manière suivante :

#### DEPENSES

Art 1641	+ 1 500 €
Art 2031	- 1 500 €

Adopté à l'unanimité.

### **-Subvention association eau vive**

Monsieur le Président indique que le partenariat avec l'Association Eau Vive se poursuit.

Après délibération le conseil de communauté :

- DECIDE DE VERSER la subvention de 4000 € pour l'année 2011.

### **-Subvention CAUE**

Le CAUE a sollicité une subvention. Il est proposé d'attribuer un montant de subvention de 1100 €.

Après délibération le Conseil de Communauté :

- DECIDE d'attribuer une subvention de 1100 € au CAUE

### **-Marché pour l'aménagement de la zone d'activité du Bruscos**

Monsieur Baradat indique qu'il reste à attribuer le lot « espaces verts » dans le cadre de ce marché. Il demande au Conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser, avec les membres de la commission d'examen d'offres à choisir le prestataire. Une information en retour sera faite en conseil communautaire ultérieurement.

### **-Réunion EPFL**

Monsieur Baradat rappelle qu'une réunion de l'EPFL est prévue le 08 décembre au siège de la Communauté de communes.

### **-Passerelle :**

Monsieur Baradat informe les membres du conseil qu'une passerelle a été changée à Arbus dans le cadre de la voie verte. Il est possible qu'elle soit réinstallée ailleurs. Si une commune est intéressée, elle doit se signaler.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Président  
Francis BARADAT